

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 juin 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Anne-Marie BAUDON -- Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés : Madame Catherine MARCY (pouvoir à Mme BAUDON) - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ (pouvoir à M. HARENG) – Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à M. JULHES) – Madame Frédérique MORANGE - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Monsieur Vivien JULHES.

Dates de convocation.....	8 juin 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	14
Nombre d'absent	2
Pour.....	14
Contre	0
Abstention.....	0

Monsieur le Président ne prend pas part au vote sur les questions liées aux comptes de gestion

N°10 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – EHPAD LES MINIMES – ERRD 2023

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (article 58),

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/172 du 12 juillet 2018 relative à l'Etat des Prévisions des Recettes et des Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et la mise à jour du plan comptable M22 au 1^{er} janvier 2023,

Vu l'instruction n° DGCS/SD5C/CNSA/2017/207 du 19 juin 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions du décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Vu les ESSMS ayant signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) au titre de l'article L313-12-2 du CASF qui prévoit expressément la transmission d'un état des réalisations de recettes et dépenses (ERRD) prévu à l'article L314-7-1 pour les établissements relevant du contrat, dans des conditions définies par décret par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Administration délibérant sur l'ERRD de l'exercice 2023 dressé par le président, après s'être fait présenter l'EPRD, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite de l'ERRD, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice 2023	3 170 575,80 €
Recettes de l'exercice 2023	2 793 602,88 €
Résultat de l'exercice 2023	-376 972,92 €
Subvention d'équilibre versée par le budget principal	376 972,92 €
Résultat de l'exercice 2023 après versement subvention équilibre	0,00 €

INVESTISSEMENT	
CAF	74 530,20 €
Ressources de l'exercice 2023	68 921,53 €
Emplois de l'exercice 2023	75 975,32 €
Apport au Fonds de roulement	67 476,41 €
Prélèvement au Fonds de roulement	0,00 €

2 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

ERRD 2023

EHPAD LES MINIMES Fonctionnement

Dépenses

Code cha	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
Groupe 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	298 692,00 €	357 714,00 €	385 133,19 €	86 441,19 €	-27 419,19 €
Groupe 2	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	2 286 207,60 €	2 437 871,00 €	2 367 185,47 €	80 977,87 €	70 685,53 €
Groupe 3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	328 326,17 €	408 987,00 €	418 257,14 €	89 930,97 €	-9 270,14 €
	TOTAL	2 913 225,77 €	3 204 572,00 €	3 170 575,80 €	257 350,03 €	33 996,20 €

Recettes

Code cha	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
Groupe 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION	2 411 721,74 €	2 675 200,00 €	2 620 985,89 €	209 264,15 €	54 214,11 €
Groupe 2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	97 038,48 €	123 888,00 €	167 392,52 €	70 354,04 €	-43 504,52 €
Groupe 3	PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES	5 529,82 €	0,00 €	5 224,47 €	-305,35 €	-5 224,47 €
	TOTAL	2 514 290,04 €	2 799 088,00 €	2 793 602,88 €	279 312,84 €	5 485,12 €

RESULTAT DE L'EXERCICE (fct)	-398 935,73 €	-405 484,00 €	-376 972,92 €	21 962,81 €	-28 511,08 €
SUBVENTION D'EQUILIBRE VERSEE PAR LE BUDGET PRINCIPAL	398 835,73 €	405 484,00 €	376 972,92 €	-21 862,81 €	28 511,08 €
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES VERSEMENT SUBVENTION EQUILIBRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Investissement

Emplois

Code cha	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
Titre 1	REMBOURSEMENT DE DETTES FINANCIERES	19 081,25 €	20 000,00 €	22 695,90 €	3 614,65 €	-2 695,90 €
Titre 2	ACQUISITION D'ELEMENTS D'ACTIFS IMMOBILISES	95 829,63 €	111 989,00 €	53 279,42 €	-42 550,21 €	58 709,58 €
Titre 3	AUTRES EMPLOIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	114 910,88 €	131 989,00 €	75 975,32 €	-38 935,56 €	56 013,68 €

Ressources

Code cha	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
CAF	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	66 860,21 €	74 000,00 €	74 530,20 €	7 669,99 €	-530,20 €
Titre 1	AUGMENTATION DE CAPITAUX PROPRES	30 178,45 €	37 989,00 €	34 088,73 €	3 910,28 €	3 900,27 €
Titre 2	AUGMENTATION DE DETTES FINANCIERES	22 401,65 €	20 000,00 €	34 672,80 €	12 271,15 €	-14 672,80 €
Titre 3	AUTRES RESSOURCES	0,00 €	0,00 €	160,00 €	160,00 €	-160,00 €
	TOTAL	119 440,31 €	131 989,00 €	143 451,73 €	24 011,42 €	-11 462,73 €

RESULTAT DE L'EXERCICE (inv)	4 529,43 €	0,00 €	67 476,41 €	62 946,98 €	-67 476,41 €
------------------------------	------------	--------	-------------	-------------	--------------

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

La Vice-présidente,

Danièle CARLIER-MISRAHI.

Accusé de réception en préfecture
017-261700108-20240628-20240704-249-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024